

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2010

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints)
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BELOTTI Michel - BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE
Véronique – GOMEZ Jacqueline – VANPARYS Odette

Mme LE PENVEN Françoise donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse

Absente excusée : SALIGNAC Elisabeth

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. **Extension ZAC du CASTELLET – Demande d'autorisation de défrichement**

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- ❖ **AUTORISE** M. le Maire à déposer et effectuer la demande d'autorisation de défrichement sur l'ensemble du périmètre de l'extension de la ZAC du CASTELLET.
- ❖ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande d'autorisation.

2. **Proposition de vente de terrains à la Commune formulée par M. SIAS André**

Après avoir pris connaissance du courrier de M. SIAS André, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- ❖ **PROPOSE** d'acquérir les parcelles appartenant à M. SIAS selon la proposition suivante :
 - Parcelle cadastrée Section D n°212 lieu dit Les Laurons
 - Parcelle cadastrée Section C n°577 lieu dit Les Grignantes

D'une contenance totale de 17 220 m² au prix de 6 516.00 € (Zone ND (Bois) à 0,30 le m²) et (Zone NC (Terre) à 0,60 le m²)

- ❖ **DIT QUE** si l'intéressé accepte la proposition, l'acte sera passé par Devant Maître DOUCIERE, Notaire à Peyrolles en Provence.
- ❖ **DIT QUE** les crédits sont prévus au Budget 2010 – Prog 162 – article 2117.
- ❖ **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour le suivi administratif et financier du dossier.

3. **Proposition de vente de terrain à la Commune formulée par Mme REYNAUD Marcelle**

Après avoir pris connaissance du courrier de Mme REYNAUD Marcelle, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- ❖ **PROPOSE** d'acquérir la parcelle appartenant à Mme REYNAUD Marcelle selon la proposition suivante :
 - Parcelle cadastrée Section D n°213 lieu dit Les Laurons d'une contenance de 2 343 m² au prix de la Zone NC (Terre) à 0.60 € le m² : Soit un prix de 1 405.80 €.
- ❖ **DIT QUE** si l'intéressée accepte la proposition, l'acte sera passé par Devant Maître DOUCIERE, Notaire à Peyrolles en Provence.
- ❖ **DIT QUE** les crédits sont prévus au Budget 2010 – Prog 162 – article 2117.
- ❖ **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour le suivi administratif et financier du dossier.

4. Demande de Subvention formulée par l'Association « Ensemble Fête de l'Espoir » pour manifestation « Lutte contre le Sida »

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- ❖ **DECIDE** d'allouer une subvention de 200.00 € à l'Association « Ensemble Fête de l'Espoir » pour la manifestation organisée pour la « Lutte contre le Sida » au Puy Ste Réparate.
- ❖ **DIT QU'**un virement de crédit sera effectué à l'article 6574 « Subv Fonct. Aux Assoc. Et autres Pers. de Droit Privé ».

5. Projet « Quartier des LAUVES » en vue de la construction de programmes d'habitat mixte et de Services.

- **Proposition de passer le projet des Lauves en ZAC d'Intérêt Communautaire avec la CPA**
- **Choix de la procédure**

Après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- ❖ **DEMANDE** à la Communauté du Pays D'Aix de classer le projet d'aménagement du Quartier des Lauves pour la construction de programme d'habitat mixte et services en ZAC d'Intérêt Communautaire.
- ❖ **DECIDE** de choisir comme aménageur la SPLA « Pays d'Aix Territoires » (Société Publique Locale d'Aménagement).
- ❖ **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour le suivi du dossier.

QUESTIONS DIVERSES

CENTRE DE SECOURS – Instauration d'une garde 24h/24h en journée (4 personnes)

Après avoir pris connaissance du courrier du SDIS et pour répondre à notre demande pour la mise en place d'une garde 24h/24h en journée au Centre de Secours, le Conseil

- ❖ **EMET** un accord de principe favorable et **DIT Qu'un courrier** sera adressé au Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours précisant :
Que le Conseil
 - **ACCEPTE** la proposition de prendre à sa charge la dépense d'une garde (soit le coût d'un Sapeur Pompier en journée) pour une période transitoire.
 - **DIT** Qu'à terme, cette prise en charge doit être supportée intégralement par le SDIS.
 - **CONDITIONNE** cette acceptation à l'accord :
 - Du Conseil d'Administration du SDIS
 - Du Chef de Centre de St Paul Lez Durance et au bon fonctionnement des gardes.

Installation d'une climatisation dans la Salle du Cinéma.

Invitation des élus et de la population à la cérémonie du 08 Mai 1945.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.